



Vol à l'étalage, courrier de la police et amende

Par **janeripper**, le **06/05/2014** à **18:40**

BonjourrrrrJe précise que j'étudie en Norvège et que tout cela à lieu en Norvège, cela peut paraître idiot de poster ici mais j'ai vraiment besoin d'avis professionnels.rnIl y a 2 mois j'ai commis un vol à l'étalage pour 8 euros. C'était mon premier et je m'en suis beaucoup voulu.rnOn m'a amenée derrière, j'ai coopéré, ai rendu le tout. J'ai donné toutes les infos qu'ils voulaient, j'étais très mal et ils l'ont vu. Le vigile était le seul à être moins agressive dans ses propos avec moi, je lui ai expliqué que je n'avais pas beaucoup d'argent ici, le prix de la vie était exorbitant, j'avais pris ces sushis parce que j'avais faim et l'envie de manger quelque chose de mieux que des pâtes. rnIls ont déposé une plainte, m'ont dit que je serai convoquée pour un entretien psychologique à la police, pour voir mes raisons, si j'ai un fond criminel, et selon cela j'aurai à payer une amende ou non. Et que cela ne s'inscrirait pas dans mon casier judiciaire. Ils m'ont dit que je recevrai un courrier.rnrnJ'ai reçu le courrier. On me demande de payer une amende de 180 euros ou de faire 3 jours de prisons. Je trouve cette décision assez disproportionnée. Il semble que le gérant me poursuive. J'ai le choix entre accepter l'amende ou la refuser, je serai alors convoquée au tribunal, devrais avouer les faits puis on restituerait ma peine. Mais je risque de majorer mon amende, plus du double.rnrnTout cela m'effraie, je suis consciente de mon erreur, mais je trouve cette amende beaucoup trop élevée pour 8 euros de vol, et injuste. De plus, j'ai l'impression qu'on a profité du fait que je sois étrangère pour mal m'informer, alors qu'on m'a dit que si je coopérais et faisais tout bien je n'aurai pas de somme astronomique à payer.rnrnJ'ai jusqu'à après demain pour prendre une décision, et je suis perdue.rnrnQue me conseillez-vous ?

Par **moisse**, le **07/05/2014** à **08:33**

Bonjour,rnD'étudier le droit pénal norvégien, car ici personne de ma connaissance ne connaît

ce droit d'un pays pas même membre de l'union européenne.
Ceci étant les norvégiens ont toujours un sentiment de reconnaissance à l'égard des français, puisque c'est un français qui leur a donné l'indépendance et a signé leur constitution.
En France le risque va du simple rappel à la loi pour une première fois, à condition que le préjudice ait été réparé, à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.

Par **janeripper**, le **07/05/2014 à 14:26**

Bonjour,
Oui en France j'ai l'impression que les choses se seraient mieux passées. Les norvégiens ont cette tendance à vouloir comprendre, "soigner" puis réinsérer tout déviant de la société, je trouve cette sanction plutôt surprenante de la part de la justice norvégienne...
Je suis allé au poste de police et on m'a donné le numéro de la déléguée procureure qui a traité mon cas, j'avoue être un peu stressée à l'idée d'appeler un magistrat mais si ça me règle une partie de mes problèmes...